

28 / COMPÉTITIVITÉ - SOUVERAINETÉ TECHNOLOGIQUE

Relocalisation : sécuriser nos approvisionnements stratégiques



Renforcer la production nationale et soutenir l'implantation ou la réimplantation de certaines industries stratégiques

Favoriser la résilience de l'industrie française

Créer des emplois

Description de la mesure

L'État soutient certaines filières et chaînes de valeur particulièrement stratégiques afin d'accompagner les acteurs dans la sécurisation de leurs approvisionnements, de création d'activité et donc d'emploi sur le territoire.

Ce soutien contient deux volets :

- Un soutien à l'investissement ciblé sur des secteurs stratégiques. Cinq appels à projets seront lancés en 2020 pour sélectionner les projets : produits de santé, intrants critiques pour l'industrie, électronique, agroalimentaire, télécommunications ;
- Un renforcement des outils capitalistiques à l'industrialisation de projets de relocalisation.



Pilote : État



Partenaires : branches professionnelles



Financement national 2020-2021 : 600 M €, dont 100 M € dès 2020



Calendrier :

- Publication de l'appel à projets « Résilience » le 31/08/20 pour quatre des cinq secteurs stratégiques ouvert jusqu'au 17 novembre 2020
- Appel à projets 5G lancé très prochainement
- Vagues d'appels à projets lancées en 2021 et 2022



Démarches

Cahier des charges de l'appel à projets disponible sur : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/soutien-l-investissement-dans-des-secteurs-strategiques>

INFORMATIONS

• Informations : oc.pole3e@direccte.gouv.fr - www.occitanie.direccte.gouv.fr